République Française

Commune de Mizoën

Arrêté de police portant ouverture de la circulation sur la piste d'Emparis

2023/23 6.1

Le Maire de la commune de MIZOËN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L3221-4, L2213-1 et L2213-6 relatifs aux pouvoirs conférés au Maire en matière de police de la circulation,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée,

Vu la délibération de la commune de Mizoën en date du 28 mai 2010 ainsi que la délibération de la communauté de communes de l'Oisans en date du 25 mars 2010 définissant la piste d'Emparis d'intérêt communautaire,

Vu l'arrêté n° 2013/07 en date du 11 juin 2013 portant réglementation de circulation sur la piste du plateau d'Emparis,

Vu l'arrêté n° 2022/77 du 10 novembre 2022 portant fermeture hivernale de la piste d'Emparis à compter du 10 novembre 2022,

Considérant la remise en état de la piste d'Emparis.

ARRETE

Article 1 : La piste d'Emparis est ouverte à la circulation à compter du vendredi 9 juin 2023 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté décidant de sa fermeture à la circulation.

Article 2 : La circulation reste toutefois interdite aux véhicules d'une hauteur supérieure à 2,50 mètres ou d'une longueur supérieure à 6 mètres ou d'un PTAC supérieur à 3,5 tonnes (sauf dérogations spécifiques ou ponctuelles).

Article 3 : La vitesse de tous les véhicules circulant sur la piste d'Emparis est limitée à 30km/heure.

Article 4 : L'utilisation de la piste d'Emparis, à vocation pastorale et touristique, reste sous la responsabilité des usagers en raison de sa viabilité incertaine. La circulation est autorisée aux risques et périls des usagers, la prudence est requise en raison de la présence de randonneurs, cyclistes et animaux.

Le Maire,
Le Président de la Communauté de Communes de l'Oisans,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOURG D'OISANS,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Mizoën, le 8 juin 2023
Le Maire, Bernard MICHEL

Publié le : 08 JUIN 2023

MAIRIE DE MIZOEN
38142